



MAISON FAMILIALE RURALE ANNEYRON
Centre de Formation métiers de l'Horticulture et du Commerce
Antenne du CFA Régional des MFR
10 rue de l'Europe - B.P. 2 - 26140 ANNEYRON
: 04.75.31.50.46 : 04.75.31.40.72
mfr.annayron@mfr.asso.fr
www.mfranneyron.com

Vitultrices, Viticulteurs

Vous êtes de plus en plus confronté(e)s aux problèmes de dépérissement des ceps,

La MFR vous invite à une

JOURNÉE sur les MALADIES des BOIS en VITICULTURE

avec **Christian MUZOTTE**, Viticulteur à St DESIRAT, formé par **François DAL**

Programme : Connaissance et Impact des Maladies du bois sur le vignoble, les moyens de lutte et leur analyse technico-économique.

Mardi 10 octobre 2017

de 9h à 17h Salle des Réunions , repas pris en commun.

RENSEIGNEMENTS et Inscription :

Gilles MURAT
gilles.murat@mfr.asso.fr
04 75 31 47 92
BP 2 , 10 rue de l'Europe,
ANNEYRON 26 140

Coût de la formation :
125 € repas compris

Prise en charge par VIVEA (sous réserve)



Fiche d'inscription

Titre de l'action : Journée MALADIES du BOIS en Viticulture

Dates : Mardi 10 Octobre 2017

Identité du participant : Monsieur Madame Mademoiselle

Nom :

Prénom :

Nom de jeune fille :

Né(e) le :

à :

Dépt/Pays :

Adresse personnelle :

Code Postal :

Commune :

Téléphone :

Adresse email :

Siret :

Niveau de formation :

- Niv VI fin de scolarité obligatoire
 Niv V BEP ou 1er cycle secondaire (BPA, BEAP, BEP, CAPA, CAP)
 Niv IV BAC (STA, BAC général, technologique, professionnel, CCTAR)
 Niv III BAC + 2 (BTS, DUT, DEUG, BTSA)
 Niv II BAC +3 et 4 (Licence, Maîtrise)
 Niv I BAC + 5 et plus (Doctorat, Ingénieur, DEA, DESS)

Statut :

- Chef d'entreprise ou d'exploitation
 Conjoint collaborateur
 Aide familiale
 Cotisant de solidarité
 Autre

Les personnes installées depuis moins de 2 ans doivent fournir une attestation de leur MSA.

Pour les personnes installées depuis moins de 2 ans, remplir le cadre suivant :

Date d'installation :

Forme juridique de l'exploitation ou de l'entreprise :

Individuelle GAEC EARL SCEA SARL Autre

Pour les personnes engagées dans une démarche d'installation :

Fournir une attestation produite par un des organismes suivants CAC, ADASEA, chambre d'agriculture, point info installation, organisme public ou collectivité locale soutenant financièrement la démarche d'installation.

Renvoyer à : **au plus tard 10 jours avant l'action**

Gilles MURAT

gilles.murat@mfr.asso.fr

04 75 31 47 92

BP 2 , 10 rue de l'Europe, ANNEYRON 26 140